

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DOSSIER N° 4.4

Réunion du : 2 février 2024

Objet : **AMÉNAGEMENT FONCIER - SUPPRESSION DE ROUTES DÉPARTEMENTALES SUR LES COMMUNES DE CLÉVILLIERS ET TREMBLAY-LES-VILLAGES**

La commission permanente s'est réunie sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN.

Étaient présents :

M. LE DORVEN, M. LEMOINE (Vice-Président), M. GERARD (Vice-Président), Mme BRACCO (Vice-Présidente), M. MASSOT (Vice-Président), Mme LEFEBVRE (Vice-Présidente), M. BUISSON (Vice-Président), Mme BAUDET, M. BILLARD, Mme BOUTET-GELINEAU, Mme CAMUEL, Mme CARROUGET, Mme COUTEL, Mme DE LA RAUDIERE, Mme DELAPLACE, Mme DORANGE, Mme FROMONT, M. GUERRINI, M. LEMARE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, M. ROUAULT, M. TÉROUINARD, Mme VINCENT

Absent(s) représenté(s) :

Mme MINARD (Vice-Présidente), Mme BRETON, Mme HONNEUR-BUCHER, M. MARIE, M. NICOLAS, M. PECQUENARD

La commission permanente, vu le texte du rapport ci-joint de M. le Président du Conseil départemental DÉCIDE À L'UNANIMITE

- d'approuver les suppressions de sections de routes départementales sur les communes de Clévilliers et Tremblay-les-Villages, conformément à l'article L121-18 du Code rural et de la pêche maritime :

- RD 134-8 : du PR 0 + 0 au PR 1 – 126 (~ 1 116 ml), à CLEVILLIERS,

- RD 341-1 : du Pr 0 + 0. au PR 1 + 263. (~ 1 282 ml), à TREMBLAY-LES-VILLAGES.

Etant ici précisé que ces propositions seront transmises au Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Le Président du Conseil Départemental,
par délégation

Identifiant projet : 23007

Numéro définitif : 4.4

Commission 4 : Infrastructures routières, mobilités et voies douces
Direction de l'aménagement

OBJET	AMÉNAGEMENT FONCIER - SUPPRESSION DE ROUTES DÉPARTEMENTALES SUR LES COMMUNES DE CLÉVILLIERS ET TREMBLAY-LES-VILLAGES	canton(s) : Chartres 1
MONTANT DE LA DEPENSE		
IMPUTATION BUDGETAIRE	Programme (AP) Année AP Nature Fonction	

Vu l'article L121-18 du Code rural et de la pêche maritime ;

Contexte :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de CLEVILLIERS, la Commission communale d'aménagement foncier a proposé au Département la modification de portions de routes départementales.

Motivation :

Après examen des propositions par la Commission infrastructures routières, mobilités et voies douces du 29 janvier 2024, il est proposé d'approuver la suppression des sections de routes départementales suivantes sur les communes de CLEVILLIERS et TREMBLAY-LES-VILLAGES, conformément à l'article L121-18 du Code rural et de la pêche maritime :

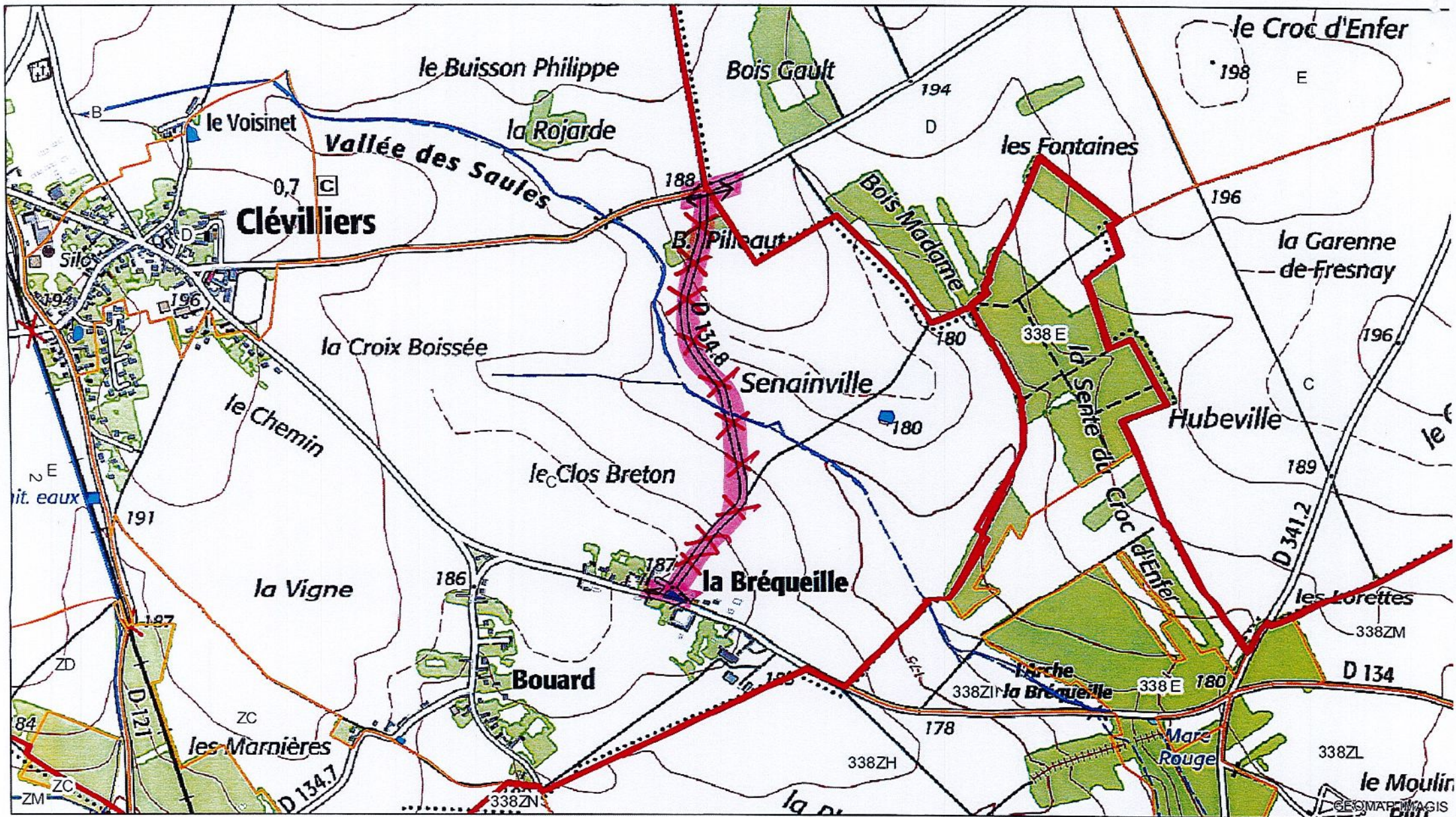
- RD 134-8 : du PR 0 + 0 au PR 1 – 126 (~ 1 116 ml), à CLEVILLIERS,
- RD 341-1 : du Pr 0 + 0.au PR 1 + 263.(~ 1 282 ml), à TREMBLAY-LES-VILLAGES.

Proposition :




Ces projets de suppression seront soumis à enquête publique dans le cadre des opérations d'aménagement foncier du 26 février au 28 mars 2024.

A l'issue de cette enquête, la suppression des routes départementales pourra être prononcée.

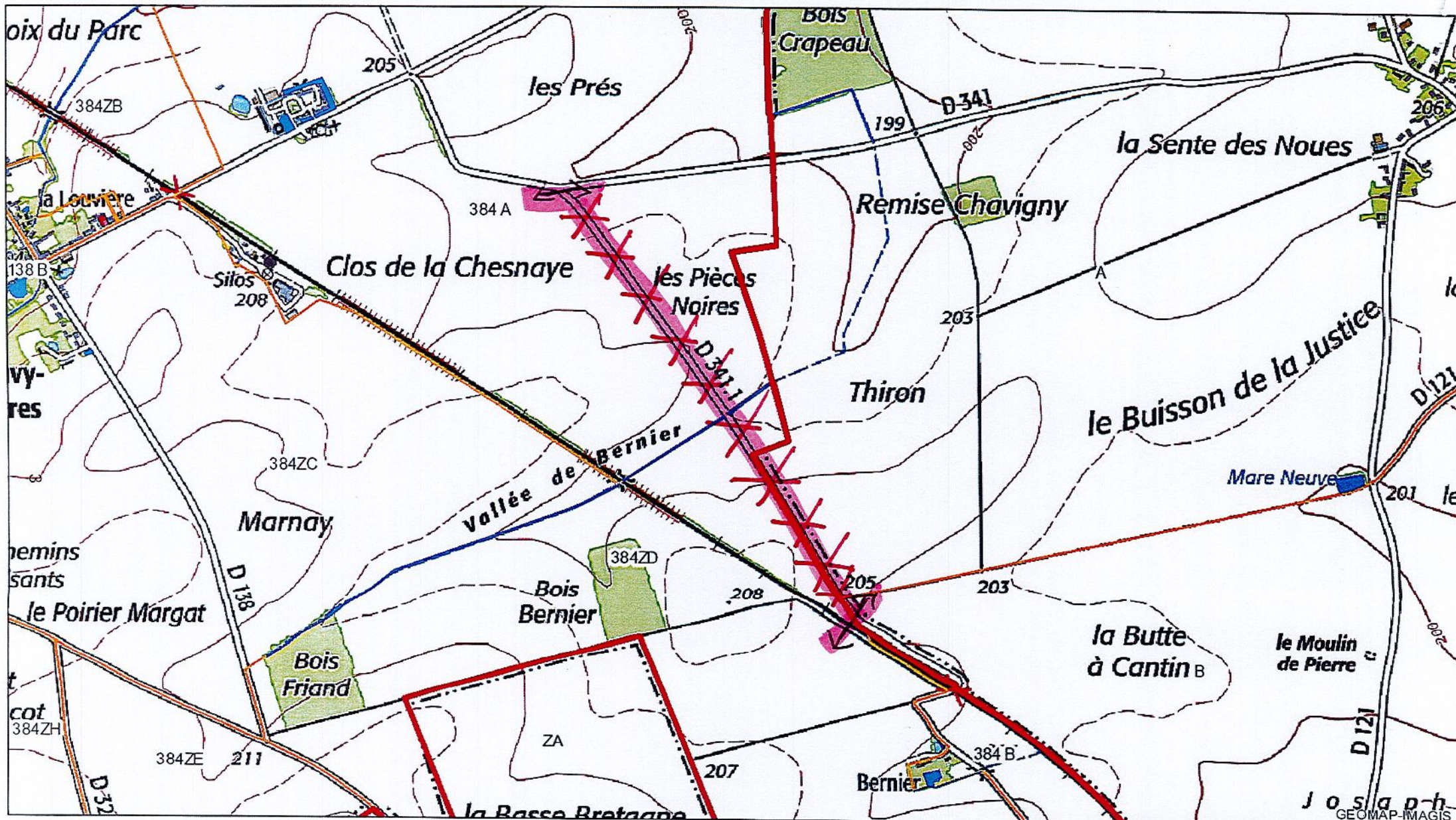
Les plans joints en annexe illustrent ces projets.






Légende

- | | | |
|--|---|---|
| Commune | Réseau hydrographique | Section |
|  Commune |  Réseau hydrographique |  Section |

CLEVILLIERS - RD 134-8



Légende

- | | | |
|---|---|---|
| Commune | Réseau hydrographique | Section |
|  Commune |  Réseau hydrographique |  Section |

TREMBLAY-LES-VILLAGES - RD 341-1

Joseph
GEOMAP-IMAGIS